

CETTE MODIFICATION 003 EST PUBLIÉE POUR RÉPONDRE À UNE QUESTION D'UN SOUMISSIONNAIRE ET POUR CONFIRMER L'INFORMATION INDIQUÉ DANS LA PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRE TECHNIQUES

Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Critères techniques obligatoires (TO)			
On considérera l'expérience du soumissionnaire, de ses employés et des sous-traitants aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques obligatoires ci-dessus.			
N° de réf.	Critères techniques obligatoires	Respecté/ Non respecté	Référence de la proposition
TO1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a l'expérience de fournir un service d'impression d'autocollants en vinyle et de livrer à temps le matériel à l'adresse indiquée par le client.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir au moins deux (2) références de client pour confirmer son expérience acquise au cours des deux (2) dernières années en fournissant les renseignements suivants.</p> <p>Nom de l'entreprise : Nom de la personne contact : Numéro de téléphone : Date du contrat :</p>		
TO2	Conformément au critère obligatoire 1 (M1), le soumissionnaire doit fournir une description du matériel, un visuel ou un prototype de chaque autocollant imprimé par l'entreprise.		
TO3	<p>Un échantillon du matériel doit être envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 19 février 2021.</p> <p>6478 Blossom Trail Drive Greely, Ontario K4P 1R6</p>		
TO4	Réussite du test « PROGRAMME DE TEST D'AUTOCOLLANTS DE VITRINE »		

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.